

Pass de pêche sur le Parc marin du golfe du Lion : l'apaisement avant l'expérimentation



[Méditerranée](#) , [Réserve naturelle nationale de Cerbère Banyuls](#) , [Pêche](#)

La mise en place d'une déclaration sur une application dédiée, a provoqué la colère des pêcheurs de loisir. L'objectif de l'Office français de la biodiversité pour mieux encadrer les prélèvements, a été perçu comme une nouvelle contrainte par les pratiquants, réguliers ou occasionnels. Les gestionnaires veulent calmer le jeu, privilégier la concertation, comme l'explique le directeur du Parc marin du golfe du Lion, Hervé Magnin.

Quel est l'intérêt de ce Pass de pêche ?

L'objectif du Parc naturel marin est de gérer les ressources naturelles de manière durable. Tant pour la pêche professionnelle que pour les activités de loisirs que nous suivons, afin d'évaluer la ressource pêchée. L'état des stocks de poissons évolue, certains doivent être reconstitués et la pêche de loisir peut avoir un impact significatif sur des espèces sensibles. La pêche en mer est une activité partagée entre les professionnels (petits métiers, les chalutiers, senneurs) et la pêche de loisir dans ses diversités de pratiques (pêche de bord, pêche embarquée, pêche à pied, chasse sous-marine). On estime à 20 000 les pratiquants réguliers et occasionnels.

L'annonce de ce Pass de pêche en janvier dernier a été mal accueillie, était-elle prématurée ?

Tout est dans la communication et le dialogue. Le Parc a besoin de connaître les pêcheurs de loisir de son territoire, il doit aussi se faire connaître pour transmettre les infos sur les espèces sensibles et les enjeux associés à cette activité. Cette relation est indispensable.

La réaction est d'autant plus étonnante, que le Parc a officialisé une charte de "bonne conduite" avec les 4 fédérations de



pêche de loisir ?

Effectivement, un partenariat est déjà bien établi au sein du conseil de gestion et du groupe de travail, incluant pêcheurs de loisir et professionnels.

Est ce un moyen pour toucher aussi, les pêcheurs pratiquants "hors club" ?

Ils représentent environ 85 % des usagers. Comme pour les pêcheurs fédérés, un outil de déclaration serait un bon moyen d'attirer leur attention sur l'existence d'une Aire marine protégée. Le fait de les sensibiliser aux espèces vulnérables, éviterait les mauvaises pratiques.

Du coup, le Pass de pêche, pourrait être expérimental ?

Il est impératif de disposer d'une application numérique, accessible en ligne pour tous les pêcheurs de loisirs. Son développement est en discussion au niveau de l'État. Son déploiement se fera progressivement, sur la démarche volontaire des pratiquants fédérés. Cette phase test, sera essentielle pour l'étape suivante de la généralisation de déclaration, l'idée étant de la compléter par un régime de déclaration des captures pour les espèces sensibles.

À quoi serviront ces données ?

Elles seront capitalisées, analysées et restituées. L'existence d'outils, à l'exemple de l'application gratuite en ligne Fishfriender, imposera de travailler sur leur interopérabilité. À long terme, l'objectif sera de documenter la dynamique temporelle de ces prélèvements pour les adapter à la protection de la ressource.

"Déclarer oui, sous condition"

Jean-Claude Hodeau, président du comité Occitanie, délégué départemental 66 et 11, de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP, 3 000 adhérents), est aussi membre du conseil de gestion du Parc naturel marin. Il explique : *"nous recommandons une déclaration gratuite et volontaire. Nos adhérents sont invités à ne déclarer que les captures des espèces qui sont en difficultés et pour lesquelles la pêche de loisir à un impact significatif"* et d'ajouter *"de plus, ce projet ne pourra se développer qu'au plan national et en concordance avec les décrets existants"*.